Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 031-213101470-20250415-2025_08-DE

N° 2025-08

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CLARAC
Séance du 15 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 8 avril 2025

Présent(s) : ANDRIEU Marie-José, BRISCADIEU Thierry, BRU Frédéric, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à : BRISCADIEU Thierry (pour BASS Véronique), REULET Yves (pour MURE Marianne

Absent(s) excusé(s) : CAPARROS Pierre, MURE Marianne, BASS Véronique,
Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

Nombres de membres en exercice :	15
Nombres de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	0
Abstention :	0
Procuration :	2
Absent :	3

Objet : Vote du Budget Primitif Annexe Lotissement Caroline 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe Lotissement Caroline 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif annexe 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement :

TOTAL Dépenses :	**525 964.35 €**	**TOTAL Recettes :**	**525 964.35 €**
Chapitre 11 :	35 012.40 €	Chapitre 002 :	205.33 €
Chapitre 042 :	105 759.02 €	Chapitre 042 :	105 759.02 €
Chapitre 65 :	385 192.93 €	Chapitre 70 :	420 000.00 €

Investissement :

TOTAL Dépenses :	**105 759.02 €**	**TOTAL Recettes :**	**105 759.02 €**
Chapitre 040 :	105 759.02 €	Chapitre 040 :	105 759.02 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Le Maire,
MANENT-MANENT Jean-Paul

MAIRIE DE CLARAC (Hte-Garonne)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr